

ACTUALITÉS SUR...

■ PERSPECTIVE

L'ORIV... 20 ANS D'ACTIVITÉS AU SERVICE DES ACTEURS !

L'association ORIV fête cette année ses vingt ans d'existence (1992-2012). La structure a été créée suite à la conviction de quelques acteurs (représentants de l'Etat, de collectivités et de la société civile) que la mise à disposition de connaissances et de ressources, ainsi que l'organisation de temps d'échanges, pouvaient constituer un point d'appui pour permettre aux uns et aux autres de faire face aux défis de la société en termes d'intégration. Ils ont alors posé les premières pierres de ce qui est devenu depuis le centre de ressources. Cet événement sera l'occasion de revenir sur les enjeux qui ont ponctué ces vingt années tant dans le domaine de l'intégration des immigrés, de la prévention des discriminations ou encore du développement social urbain (politique de la ville), à partir de témoignages d'acteurs qui ont partagé ou croisé le chemin de l'ORIV. Cet anniversaire sera fêté le 6 avril 2013, à partir de 11h30 au CIARUS (7 rue Finkmatt à Strasbourg).

Il sera précédé de l'Assemblée Générale de l'ORIV qui permettra, à partir de 9h30, de faire le bilan des actions menées en 2012 et d'aborder les perspectives pour 2013.

Ces deux temps sont ouverts à tous !

■ ACTUALITES

EVALUATION DES PRIPI

La loi de programmation pour la cohésion sociale n° 2005-32 du 18 janvier 2005 a rendu obligatoire la mise en œuvre dans chaque région d'un Programme Régional d'Intégration des Populations Immigrées (PRIPI). "Ce programme détermine l'ensemble des actions concourant à l'accueil des nouveaux immigrants et à la promotion sociale, culturelle et professionnelle des personnes immigrées ou issues de l'immigration." Suite à une circulaire datée du 28 janvier 2010, l'ORIV a participé à l'élaboration des PRIPI en Alsace et en Lorraine puis à leur mise en œuvre.

Prévue pour la période 2010-2012, le gouvernement a initié, fin de l'année dernière, une évaluation des PRIPI. Elle sera réalisée par Acadie. Les résultats de la démarche sont attendus pour novembre 2013. Dans un contexte institutionnel renouvelé et une refonte attendue de la politique d'intégration (cf. zoom), l'évaluation consiste notamment à apprécier les effets du dispositif. La démarche permettra d'analyser les impacts des transformations institutionnelles - nationales et locales - sur la conduite d'une politique d'intégration

L'INTÉGRATION, LA PROMOTION DE L'ÉGALITÉ ET LA VILLE

territorialisée, d'identifier et d'expliquer les variations régionales observées en termes de pilotage du dispositif et de liens avec d'autres politiques publiques, et de formuler des recommandations étayées notamment par l'observation de bonnes pratiques. Il s'agira également de cerner les effets des actions financées au titre des PRIPI sur les publics bénéficiaires. L'évaluation portera plus particulièrement sur sept régions (dont la Lorraine).

■ RETOUR SUR

CYCLE DE QUALIFICATION "DE LA RÉNOVATION URBAINE AU DÉVELOPPEMENT SOCIAL"

Ce cycle, initié les 15 et 16 novembre à Strasbourg et Nancy (cf. Actualités sur... n° 78), poursuit son déroulement. Les deuxième et troisième séances ont eu lieu en janvier et février dans les deux régions. Ces deux séances ont permis de continuer à questionner l'articulation entre les dimensions urbaines et sociales.

La séance de janvier a permis de travailler sur le lien entre développement durable et politique de la ville. Elle a été animée par Céline Brailon, chargée de mission au Commissariat général au Développement Durable. Elle a pu présenter quelques leviers d'action pour envisager l'articulation entre développement durable et développement social et urbain, notamment dans l'accompagnement au changement via la construction d'un projet de territoire durable à destination de tous.

La séance de février a permis de questionner la place et le rôle de la culture comme vecteur d'un lien entre le social et l'urbain. Elle a été animée par Jean Hurstel, président et Fondateur de Banlieues d'Europe. Il a expliqué le rôle de la culture comme vecteur d'une ouverture des quartiers au reste de la ville, pour leur permettre un véritable droit à l'urbanité. Il a insisté sur le fait que les projets culturels répondaient notamment à la volonté de participation et de création des habitants et leur procuraient reconnaissance.

La dernière séance du cycle de qualification aura lieu le 21 mars après-midi à Strasbourg et le 22 mars matin à Nancy et portera sur "Quelle politique de peuplement après la rénovation urbaine ?".

ZOOM

Les enjeux
d'une politique
d'intégration
refondée



janvier-février 2013

n° 81

Bulletin d'information
de l'Observatoire Régional
de l'Intégration et de la Ville

ZOOM

Les enjeux d'une politique d'intégration refondée

Lors de son discours de politique générale, en juillet 2012, le Premier ministre avait affirmé sa volonté de construire une nouvelle approche de la politique d'intégration en France. Cette refonte de la politique d'intégration repose sur un enjeu de justice sociale qui s'inscrit dans la politique d'égalité mise en avant par le gouvernement. Ainsi, le Premier Ministre, Jean-Marc Ayrault, dans une lettre de mission adressée à Thierry TUOT, le 1er août 2012, indiquait qu'il souhaitait "rendre à la politique d'intégration un fondement, une cohérence, une unité et un élan, essentiels à l'apaisement des tensions, à la réparation des injustices et à la cohésion de notre Nation". Dans cette perspective, il a confié à Thierry TUOT, Conseiller d'Etat, ancien directeur général du Fonds d'action sociale pour les travailleurs immigrés et leurs familles, la rédaction d'un rapport¹ (cf. colonne au dos).

Cette volonté de refondre la politique d'intégration s'appuie également sur une réalité sociale. La France a été et demeure un pays marqué par l'immigration. Les flux migratoires font partie intégrante de la société française.

En 2009, 5,5 millions de personnes immigrées environ² (soit 8,6% de la population totale) vivent en France dont 3,4 millions sont des étrangers de pays hors Union Européenne. Chaque année, 100 000 étrangers environ, issus des pays tiers à l'Union Européenne, souhaitant s'installer durablement en France, sont bénéficiaires d'un contrat d'accueil et d'intégration.

L'Alsace se caractérise depuis la fin des années soixante-dix par une présence immigrée supérieure à celle relevée pour l'ensemble de la France, avec des singularités par rapport aux flux nationaux, en termes de pays d'origine (présence des ressortissants originaires de Turquie notamment) et d'implantation sur le territoire (plus forte dispersion des populations immigrées hors des grandes agglomérations). Le recensement de la population de 2009 faisait état de 190.671 immigrés en Alsace, soit 10,3% de la population régionale (taux supérieur à la moyenne nationale) et de 87.388 étrangers hors Union Européen (soit 62,4% des étrangers sur la région).

¹www.gouvernement.fr/sites/default/files/fichiers_joints/rapport_au_premier_ministre_sur_la_refondation_des_politiques_d_integration.pdf

² Une personne immigrée est une personne née étrangère à l'étranger, ayant migré et vivant en France. Elle a pu, ou non, y acquérir la nationalité française.

La Lorraine, ancienne terre d'immigration massive, présente aujourd'hui un taux d'immigrés plus faible. En 2009, on y recensait 183.922 immigrés, soit 7,8% de la population régionale (taux inférieur à la moyenne nationale) et 59.935 étrangers hors Union Européenne (49,7% des étrangers installés dans la région).

Dans les deux régions, les données disponibles³ montrent une diversité des profils des personnes amenées à s'y installer. Ainsi, les primo-arrivants viennent de pays très nombreux et présentent des histoires de vie toutes singulières. Au-delà de ces profils différents, deux aspects émergent au travers des données étudiées à savoir la féminisation des flux et le vieillissement des populations.

Cette présence de migrants nouvellement arrivés et amenés à s'installer durablement sur le territoire, plaide pour une politique d'intégration "réelle". La réflexion sur l'intégration est d'autant plus impérieuse que la France devra faire face, dans quelques années, à des défis démographiques qui rendront nécessaire la poursuite de ces flux voire leur développement. Actuellement c'est déjà le cas pour certains pays européens. "L'Union Européenne à 25, malgré ses 450 millions d'habitants, se caractérise par un faible accroissement démographique et une accentuation du vieillissement de la population. Les projections établies jusqu'en 2050 par de nombreux organismes européens et internationaux traduisent la poursuite du vieillissement et la diminution de la population européenne. Tous les travaux montrent également le rôle important dévolu aux migrations dans l'évolution démographique de l'UE. Pour infléchir, au moins partiellement, le déclin démographique, l'Europe pourrait recourir à l'immigration et élaborer une politique migratoire communautaire globale."⁴

Mais agir dans le sens d'une politique d'intégration réelle nécessite un travail de clarification des notions, compte tenu des nombreuses confusions de sens liées tant à la notion d'intégration elle-même, qu'au public visé.

Dans son appel à projets national⁵ pour 2013, la DAIC indiquait que "la politique d'accueil et d'intégration a pour objet de faciliter l'intégration sociale et professionnelle des personnes immigrées au sein de la société française et de prévenir les discriminations dont elles pourraient faire l'objet. Elle s'organise dans le cadre d'un parcours d'intégration qui implique à la fois les personnes immigrées et la société d'accueil.

Si la connaissance de la langue française en est une condition indispensable, l'intégration professionnelle, tant pour les hommes que pour les femmes, en est également un élément important.

Les publics concernés sont :

- les personnes étrangères primo-arrivantes issues de pays tiers à l'Union européenne, en situation régulière, pendant les premières années suivant leur arrivée en France ;
- les personnes immigrées confrontées à des difficultés spécifiques qui peuvent avoir besoin d'être accompagnées vers les dispositifs de droit commun."

³ Cf. Actualités sur... n°76 de juin 2012 "Les chiffres au service d'une meilleure compréhension de la « réalité » migratoire".

⁴ <http://www.diploweb.com/forum/janus05112.htm>

⁵ www.interieur.gouv.fr/content/download/37291/281921/file/AAP_DAIC_Credits_nationaux_2013.pdf

Depuis de nombreuses années, l'ORIV fait valoir la nécessité parallèlement :

- de mettre en œuvre des actions visant "l'intégration sociale" des personnes par des interventions auprès des populations immigrées comme de l'ensemble de la société française,
- de "dédier" ces actions aux seuls migrants afin d'éviter les utilisations récurrentes et abusives du terme "issues de l'immigration" dans le cadre de cette politique, donnant l'impression que les descendants d'immigrés, majoritairement français, ont un "déficit d'intégration".

■ LES PERSPECTIVES... ET ENJEUX ACTUELS

Le Premier ministre Jean-Marc Ayrault a annoncé, lundi 11 février 2013, à l'issue de la remise par Thierry Tuot de son rapport (cf. colonne au dos) une "réflexion interministérielle" visant à une "profonde refondation de la politique d'intégration", qui associera l'ensemble des ministères concernés, au premier rang desquels les ministères de l'Intérieur et de la Ville et s'appuiera sur une "concertation avec collectivités locales, associations et acteurs économiques".

En attendant les orientations issues de cette réflexion interministérielle, les actions se poursuivent et ciblent certains publics comme les personnes âgées immigrées, ou enjeux, notamment celui de l'intégration locale.

La question des personnes âgées immigrées a commencé à émerger sur la scène publique à travers la question du vieillissement des résidents des foyers de travailleurs migrants. Ce sont des personnes qui sont fréquemment dans une situation de vulnérabilité dans le domaine social et sanitaire et qui rencontrent de grandes difficultés dans leurs démarches administratives. Cette population d'hommes célibataires ou isolés en France (leur famille étant restée au pays) ne représente cependant qu'une partie (10%)⁶ des immigrés de plus de 65 ans vivant en France et a fait l'objet depuis quelques années de travaux de recherche.

La grande majorité vit, en effet, dans l'habitat diffus. Les éléments de connaissance manquent pour identifier les situations rencontrées par ces immigrés qui vieillissent en famille et plus encore quand il s'agit de femmes immigrées.

Afin d'avoir une meilleure connaissance de la situation des personnes immigrées âgées de plus de 65 ans, le Président de l'Assemblée nationale a créé une mission d'information⁷. La Mission aborde l'ensemble des enjeux liés à la situation des immigrés âgés originaires des pays tiers à l'Union européenne : logement, insertion sociale, accès aux droits sociaux, participation à la vie locale, retraite, santé, dépendance, liens aux pays d'origine, accès à la nationalité... Le périmètre recouvre les personnes nées étrangères à l'étranger, hors union européenne, et résidant en France, qu'elles aient acquis la nationalité française ou pas. Un rapport est attendu pour juin 2013.

⁶ Allocution de M. AUBOUIN, alors Directeur de la DAIC, lors du colloque national "Quel accompagnement pour les personnes âgées ?", à Paris le 13 novembre 2012.

⁷ Lors de la Conférence des Présidents, de l'Assemblée nationale, du 20 novembre 2012.

Dans son rapport, Thierry TUOT, plutôt que de parler des publics met l'accent sur la notion de territoire. Cette dimension apparaît de plus en plus centrale dans le champ de l'intégration en France, mais aussi plus globalement en Europe. Les réflexions et temps d'échanges autour d'expériences se multiplient. Une conférence d'experts sur l'intégration des immigrants, organisée à Chypre le 20 novembre 2012⁸, traitait d'ailleurs du "rôle des autorités locales et régionales dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques d'intégration nationales".

La politique publique d'intégration est conçue au niveau national, mais l'intégration, en tant que processus, relève d'une dimension locale. Elle est la résultante de parcours individuels et prend donc sens dans un contexte et un lieu donnés ainsi que dans la durée⁹. L'implication des collectivités est donc un enjeu incontournable de toute politique d'intégration. Actuellement, certaines collectivités mettent en œuvre des actions dans le domaine de l'intégration, mais avec des approches différentes, souvent sans articulation avec l'Etat local. Un des enjeux d'une politique d'intégration refondée pourrait reposer sur une meilleure articulation entre le national et le local. Pour Thierry TUOT, l'intégration doit donc être "décentralisée". Il préconise une politique d'intégration conduite sur le territoire lui donnant le plus de pertinence à savoir une commune, une agglomération voire un département. Pour cela, il propose notamment de rationaliser les compétences sur les territoires et de rénover le soutien aux associations. L'objectif au final étant de construire une société "qui permette à chacun de prendre part à la vie sociale, politique, économique, culturelle". Les travaux menés à Chypre ont également mis l'accent sur la nécessaire dimension "participative" des immigrants à la société dans laquelle ils vivent.

Lors de cette conférence il a été rappelé le rôle crucial joué par les acteurs locaux, les collectivités locales et les autorités municipales, mais aussi les organisations de la société civile, les ONG et les initiatives citoyennes au niveau local. Les dirigeants de l'Union Européenne et de nombreux experts nationaux des politiques d'intégration sont de plus en plus conscients du fait que les initiatives des villes sont essentielles dans l'élaboration des politiques, la contribution à la bonne gouvernance en matière d'intégration des immigrants. Le Comité des régions¹⁰, organe consultatif représentant les autorités régionales et locales au sein de l'Union européenne, a d'ailleurs produit plusieurs avis en matière d'intégration. Il précise que "les collectivités locales et régionales sont en première ligne dans l'élaboration, la mise en œuvre, l'évaluation et le suivi de la politique d'intégration, et il doit donc être considéré comme un acteur clé dans son développement".

⁸ <http://www.cy2012.eu/index.php/en/political-calendar/areas/justice-and-home-affairs/expert-meeting-on-integration>

⁹ Cf. Actualités sur ... « L'intégration des immigrés, entre politique publique et processus », n°79, octobre 2012.

¹⁰ http://europa.eu/about-eu/institutions-bodies/cor/index_fr.htm

ZOOM

■ LE RAPPORT TUOT EN QUELQUES MOTS...

La mission réalisée par le conseiller d'Etat, Thierry Tuot, portait sur plusieurs axes :

- analyser l'état de la politique d'intégration, son organisation, ses moyens, ses acteurs ;
- proposer de nouveaux concepts et axes d'action pour en assurer un nouveau départ ;
- rechercher les méthodes, moyens et organisations, susceptibles de restaurer les ambitions, le dynamisme et l'efficacité de cette politique, en garantissant notamment sa cohérence territoriale.

Le rapport remis le 11 février 2013, "La grande nation, pour une société inclusive"¹¹ fait état de plusieurs propositions à court et à moyen terme, pour refonder la politique d'intégration, la rendre plus claire, plus efficace et plus juste.

Parmi les propositions pouvant être mises en oeuvre à court terme : rendre publics, annuellement, les chiffres des flux migratoires via le Haut Conseil à l'intégration, donner la nationalité aux étrangers ayant suivi une scolarité complète en France et aux ascendants de Français séjournant en France depuis vingt-cinq ans ou plus ; achever le plan de rénovation des foyers de travailleurs migrants dans un délai de dix-huit mois, et dans un deuxième temps revoir la politique d'accès au logement des migrants.

Le rapport préconise aussi de "sauver les associations" qui s'occupent des migrants, car elles souffrent d'un manque de moyens et leur fonctionnement est ralenti par les procédures administratives. Il propose également de former des "fonctionnaires d'élite" spécialistes de l'immigration en créant une filière "métiers de l'intégration".

Les préconisations du rapport seront mises à l'étude dans le cadre de la réflexion interministérielle que souhaite initier le Premier ministre.

"J'attends qu'on juge le rapport non pas sur la façon dont les propositions seront mises en oeuvre, mais la façon dont le débat s'engagera, de façon pacifiée, en ne confondant pas flux migratoire et intégration", a déclaré M. Tuot à la presse, à l'issue de la remise du rapport.

¹¹www.gouvernement.fr/sites/default/files/fichiers_joints/rapport_au_premier_ministre_sur_la_refondation_des_politiques_d_integration.pdf

Réforme de la politique de la ville

Sur la base des propositions issues de la concertation sur la réforme de la politique de la ville, engagée en octobre 2012, par le Ministre délégué chargé de la Ville, un Comité interministériel des villes s'est tenu le 19 février 2013. Il définit les nouvelles orientations de la politique de la ville.

Les décisions prises s'articulent autour de cinq engagements :

1. Construire ensemble la politique de la ville. Cette volonté de co-construction suppose de "donner toute leur place aux acteurs de proximité et aux habitants" mais aussi de "mettre en place une gouvernance nationale simplifiée associant tous les acteurs" ainsi que de "mobiliser l'administration territoriale de l'Etat".
2. Territorialiser les politiques de droit commun. Il s'agit de permettre une intervention optimisée des différents domaines d'intervention thématique au profit des territoires relevant de la politique de la ville.
3. Rénover et améliorer le cadre de vie. L'objectif est d'achever le programme de rénovation urbaine et d'engager de nouvelles opérations de renouvellement urbain intégrées dans le cadre des contrats de ville 2014-2020 dans un souci de qualité de gestion des quartiers, de mixité sociale et de désenclavement.
4. Concentrer les interventions publiques. L'intervention se fera sur la base d'un contrat de ville (unique et global) adossé à un projet de territoire, porté par l'intercommunalité. Les crédits spécifiques seront mobilisés sur des "quartiers prioritaires". D'autres quartiers mobiliseront des crédits de droit commun.
5. Lutter contre les discriminations.

Directrice de publication : Murielle Maffessoli
Rédaction du zoom : Martine Thiebaud
Murielle Maffessoli
Rédaction : Équipe de l'ORIV
Suivi et contact : Diane Hässig



Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville

1, rue de la Course / 67000 Strasbourg
tél. : 03 88 14 35 89 / fax : 03 88 21 98 31
mél. : contact@oriv.fr / www.oriv-alsace.org